

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/41

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 2 juin 2023**

Date de la convocation : 26/05/2023

Date d'affichage : 26/05/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 (SOULAIROL HUGOL BILHAC, GUIZIOU)

Objet de la délibération : CAUTION NUISANCES SONORES LE PEYRAL

L'an deux mil vingt-trois et le deux juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bernadette DEL-ROX,

Quorum : 12/15 Votants 13/15 Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que malgré la prévention réalisée lors de la location de la salle le PEYRAL, les nuisances sonores continuent lors de certaines locations.

Il convient de trouver un moyen plus efficace.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE de fixer une caution de 1 000 € pour les nuisances sonores à la salle le Peyral,
DECIDE de mettre en place avant chaque location une attestation signée de prise en
compte de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Peret in the Hérault department. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE PERET' and '(Hérault)'. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 06/06/2023
034-213401979-20230602-DE_2023_041-DE